

LA VOIX DES TRAVAILLEURS

Organe des Syndicats Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73

ABONNEMENTS :

Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs



Pourquoi nous faisons du Syndicalisme

Une idée domine les préoccupations de tous les Français : le Pays est en guerre, il s'agit de l'aider à gagner la guerre.

Toutes les forces du pays doivent y concourir.

Le syndicalisme, ayant toujours voulu compter parmi les forces agissantes de la Nation doit s'adapter à la situation créée par la guerre.

Comment ?

Quelques-uns se hâtent de répondre : en disparaissant. Le syndicat, qu'il le veuille ou non, disent-ils, crée une certaine agitation dans les masses, il entretient un esprit de revendication incompatible avec l'effort demandé au Pays. Qu'il se mette en sommeil ou qu'il tourne son activité avec les œuvres d'entraide et de bienfaisance.

Raisonner de la sorte, c'est montrer qu'on connaît mal notre syndicalisme.

Sans doute, les formes de l'action syndicale ne sont-elles plus tout à fait les mêmes ; elles sont moins publiques ou, si l'on veut, moins tapageuses. Mais la ligne générale du vrai syndicalisme n'a pas dévié, ses buts généraux restent parallèles à ceux de la Nation en armes ; certaines revendications contribuent même à accroître le potentiel moral du Pays.

Quels sont, en effet, nos buts de guerre, à nous, Français ? Plus exactement, puisque nous ne sommes pas les agresseurs, quels sont nos buts de paix ? Rendre l'indépendance aux peuples asservis ; donner à chaque nation petite ou grande, sa place au soleil ; répartir entre toutes, suivant les exigences de la justice, les territoires, les matières premières, le bien-être ; garantir à chaque citoyen, à chaque famille, l'usage de ses libertés ; assurer une collaboration fraternelle entre tous les peuples.

C'est tout cela le patrimoine français. L'ensemble de ces valeurs morales constitue bien la civilisation chrétienne que nos soldats défendent contre l'anti-civilisation d'un Hitler ou d'un Staline.

En face, à quoi tendent les efforts du syndicalisme français, et tout

Sois Social

Sois prêt à mieux comprendre la souffrance d'autrui. Sois prêt à te pencher un peu sur ceux qui sont malheureux, même si cela doit te coûter.

Va vers les inconnus qui te semblent de condition inférieure à la tienne, avec le désir de les comprendre, afin de les mieux juger. Applique-toi à sentir qu'ils ont un idéal et une façon de concevoir la vie, le monde et les choses, différente de la tienne. En résumé, supplée par tes facultés à ce qui leur manque, tant au point de vue intelligence qu'au point de vue éducation.

Voilà un but, un beau. Tu auras sans doute des déceptions, mais tu ne te décourageras pas, car tu agiras par amour du bien et de la justice.

particulièrement du syndicalisme chrétien ?

— Libérer le travailleur de l'esclavage de la machine et de la tyrannie de l'argent.

— Proclamer que la dignité humaine d'un humble travailleur est égale à celle d'un grand de la terre.

— Réclamer pour chacun la liberté de travailler, la liberté de se syndiquer, la liberté de se grouper avec ceux qui pensent comme lui.

— Donner à tout travailleur consciencieux les moyens de vivre honnêtement avec sa famille.

— Organiser la collaboration fraternelle entre les classes sociales.

Nous en appelons à nos camarades du front. N'est-ce pas pour tout cela à la fois qu'ils combattent ?

Il est beau de lutter et de se sacrifier pour un tel idéal. Encore faut-il que cet idéal ne soit pas trahi par ses servants.

La guerre que nous faisons est humaine dans ses buts, elle doit l'être aussi dans tous ses moyens.

Les syndicalistes ont, par vocation, le sens social, plus exactement le sens de l'humain. Ils sont entraînés à prévoir et à calculer les répercussions sociales des mesures économiques, financières et même politiques, au sens le plus large du mot. Par leurs avis ou par leurs réclamations, ils peuvent empêcher ou corriger des erreurs.

Quand ils attirent l'attention des Pouvoirs Publics sur certains abus dans la réglementation du travail, dans l'attribution des salaires, dans la répartition des impôts, que font-ils d'autre qu'éliminer des causes de mécontentement et fortifier le moral de la Nation ?

Quand ils se dressent contre toute tentative d'hégémonie syndicale ou autre et qu'ils préconisent les plus larges collaborations, que font-ils d'autre que travailler à la réconciliation et à l'union des Français ?

Ni domestiqué, ni révolutionnaire, notre syndicalisme préfigure dans la guerre l'après-guerre. Bon soldat dans la bataille, il se prépare à être un bon ouvrier de la paix.

L'Eglise et les Syndicats chrétiens

(Au cours de l'importante réunion annuelle qu'ils viennent de tenir), « les Cardinaux et Archevêques (de France) se sont surtout plu à encourager particulièrement la collaboration de plus en plus confiante et active entre le capital et le travail, et à recommander d'une façon pressante aux ouvriers et employés d'adhérer aux syndicats chrétiens de la C. F. T. C. ».

Si courte que soit la vie, vous laissez longtemps après vous le bien ou le mal dont vous avez rempli vos jours.

Louis VEUILLOT.

La Voix Féminine Collaboration

A propos d'une enquête

L'Union Féminine civique et sociale vient d'envoyer à toutes ses adhérentes un questionnaire d'enquête sur la situation actuelle des familles. Trois questions principales y figurent :

1° Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour encourager la famille et reconforter les foyers ?

2° Qu'est-ce qui, actuellement, porte le plus atteinte et déprime la famille ?

3° Quelles seraient les mesures à prendre et les initiatives à promouvoir pour répondre aux besoins sociaux les plus urgents.

L'action sociale de l'U. F. C. S. cherche, en effet, à s'adapter aux réalités de la guerre. Nous sommes heureuses de constater une fois de plus que nous ne sommes pas seules à lutter pour obtenir des conditions de vie plus humaines et meilleures pour les travailleurs.

C'est en préparant l'avenir dès maintenant que nous travaillerons utilement aux reconstructions sociales d'après la guerre.

Il est évident que l'application du code de la famille bien qu'assez incomplet, ainsi que le maintien des allocations familiales aux familles des mobilisés par les caisses de compensation constituent un louable effort qui vient limiter l'exode actuel des mères vers le travail rétribué de l'atelier, du bureau ou de l'usine.

Mais combien y aurait-il encore à faire pour permettre aux mamans de rester chez elles. Les moyens financiers de la France permettent-ils de donner une allocation militaire suffisante pour que la femme puisse rester chez elle ? Nous ne pouvons répondre. Cependant l'effort combiné de l'Etat et des caisses de compensation pourrait sans doute obtenir dans ce domaine des réalisations intéressantes.

Nous comprenons fort bien le désir de la maman de donner par un travail rétribué, un peu plus de bien-être matériel à ses enfants, et le besoin économique pour le pays, de faire appel à la main d'œuvre féminine à défaut de main d'œuvre masculine. Nous ne doutons pas que la femme française en cette circonstance, saura faire tout son devoir. Mais notre cœur se serre d'angoisse devant le désordre social d'un tel état de choses : abandon du foyer, dépression physique de la jeunesse, entraînant les plus graves conséquences dans les maternités futures, habitude prise par la jeunesse du travail hors de chez elle, appât du gain, risques d'ordre moral, etc...

Et tout le travail social accompli se trouve compromis dans la tourmente affreuse que nous subissons.

Oui, dès maintenant, il faut planter les jalons d'une reconstruction sociale solide et durable. Il faut que nous soyons prêts, aussitôt la guerre finie, à faire les nouveaux sacrifices qui s'imposeront, sans égoïsme, sans arrière-pensée, courageusement. Il faudra préparer aux mères de famille, la possibilité matérielle de retourner au foyer. Sans quoi, nous assisterons encore à une crise de chômage peut-être pire que celle de ces dernières années, entraînant alors des bouleversements sociaux imprévisibles.

Souhaitons que toutes les généreuses et nobles initiatives portent leurs fruits et trouvent un écho auprès de ceux qui peuvent les aider à réaliser leur idéal.

H. BOSSELUT.

Nous avons lu avec plaisir sous ce titre dans Professions, organe du Mouvement Patronal Catholique :

La C. G. T., depuis la guerre, s'est officiellement séparée du communisme. En majorité, les différents syndicats confédérés ont successivement rejeté ceux qui se servaient du mouvement syndical ouvrier pour leur action politique communiste. L'organe de la C. G. T. « Syndicats », sous la signature de Belin, de Dumoulin et d'autres, fait depuis paraître une série d'articles sur la Collaboration.

Sans doute, si on relit le livre de M. Jouhaux sur la C. G. T., on peut se demander si cette collaboration avec le chef d'entreprise est possible, tant que la Confédération Ouvrière n'a pas renié les articles principaux de sa charte d'Amiens et les affirmations de son Secrétaire Général dans son livre précité.

Les membres de la Confédération Française des Professions ont toujours préconisé la collaboration comme étant, non seulement la seule méthode qui s'accorde avec les principes chrétiens, mais économiquement la plus avantageuse pour l'amélioration des conditions des ouvriers.

La base de cette collaboration doit être avant tout la loyauté. Un chef d'entreprise, membre de la Confédération Française des Professions, est plus engagé qu'aucun autre à respecter d'une manière absolue les lois sociales, les conventions collectives et les bordereaux de salaires de sa profession. Ses principes sont puisés dans l'Evangile et dans les Encycliques, par conséquent faciles à contrôler.

Les membres de la C. F. P. doivent être prêts à collaborer avec tous les ouvriers et employés de leurs professions, mais n'oublions pas que la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, depuis toujours, nous offre sa collaboration basée sur les mêmes principes que les nôtres. Or, avons-nous toujours fait pour nos collaborateurs chrétiens l'effort de collaboration qu'ils étaient en droit d'attendre de nous ? Et irions-nous vers une collaboration avec la C. G. T. sans établir celle qui convient avec la C. F. T. C. ?

Nous demandons à tous les membres de la Confédération Française des professions de réaliser une collaboration efficace avec les groupements d'agents de maîtrise et les syndicats ouvriers et employés C. F. T. C., afin d'être libres de collaborer avec les autres syndicats.

C'est immédiatement possible dans le cadre de la profession lorsque le syndicat C. F. T. C. est signataire de la convention collective. Dans les autres cas, une commission mixte interprofessionnelle C. F. P.-C. F. T. C. peut se réunir et se préoccuper de cette collaboration.

Il est désirable également dans tous les cas, quels que soient les syndicats signataires, que les patrons C. F. P. demandent la réunion de la Commission mixte dans le but de rechercher la collaboration nécessaire aujourd'hui au salut de notre pays et demain à son redressement.

La Vie Confédérale

La Commission administrative de la C. F. T. C. ayant adressé au gouvernement polonais le texte d'une motion de sympathie, M. le Général Sikorski, président du Conseil du gouvernement polonais, a adressé au Secrétaire général de la C. F. T. C. la lettre suivante :

« Très touché par les témoignages de sympathie exprimés par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens pour la Pologne et les travailleurs polonais, je vous en remercie.

« Cette chaude cordialité, que mes compatriotes et moi-même avons trouvée en France, nous donne les plus sérieuses raisons d'espérer. Avec l'aide de Dieu, nous vaincrons !

« Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire général, et transmettre à la Confédération, l'expression de mes sentiments fidèlement dévoués.

SIKORSKI.

Il n'est pas inutile de rappeler que dès l'institution de la contribution nationale extraordinaire, la C. F. T. C., seule des organisations syndicales ouvrières vraiment représentatives, a multiplié les démarches pour que des abattements — et non pas seulement des exonérations — fussent prévus en faveur des familles nombreuses.

En accord avec les Ligues familiales, elle a poursuivi ses efforts lorsqu'il a été question de porter la contribution à 15 % pour certaines catégories de salariés.

Le résultat est connu : malgré l'opposition initiale du ministre des Finances lui-même et d'une fraction importante de la Commission des Finances de la Chambre, le taux de 15 % n'est désormais appliqué qu'après de sérieux abattements.

Certaines réunions syndicales, organisées par nos Syndicats de province, avaient été interdites ; l'interdiction a pu être levée grâce à une intervention énergique du Secrétariat de la C. F. T. C. tant auprès du ministre du Travail qu'auprès de celui de l'Intérieur.

C'est un précédent que nos amis pourront invoquer à l'occasion.

Une nouvelle charge confiée à Gaston Tessier

Nous apprenons avec plaisir que notre camarade Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., vient d'être nommé membre de la Commission Supérieure des Assurances Sociales, en remplacement de M. Coquelle-Viance, décédé.

Tout le monde sait que cette Commission remplace, pour la durée de la guerre, le Conseil Supérieur des Assurances Sociales.

Nul n'ignore non plus la place tenue par Gaston Tessier dans les études faites pour l'institution de cette loi en France, ainsi que pour son extension aux autres nations, et notamment le rapport qu'il présenta au Bureau International du Travail, à Genève.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cet heureux choix, en adressant nos félicitations à celui qui vient d'en être l'objet.

Union Départementale de la Loire-Inférieure

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Jean-Paul, 3^e enfant de notre camarade David, de la section ouvrière aviation (S.N.C.A.O.) de Bouguenais.

Jeannine Rielland, 2^e enfant de notre camarade Gaston Rielland du syndicat des employés des Sables d'Olonnes.

Jean-Paul, 3^e enfant de notre camarade Julien Deluen du syndicat des employés de l'Alimentation de Nantes

Gérard, 5^e enfant du camarade Joffreau, Secrétaire du Bâtiment de Nantes.

Yves Gauthier, 4^e enfant de notre camarade Armand Gauthier, du Syndicat du Gaz de Nantes.

Colette, fille de notre camarade Deniaud Henri, du syndicat des employés de l'Alimentation et secrétaire de la section des représentants de Nantes.

Françoise, 13^e enfant de notre camarade Pouclet, du syndicat des Employés de Commerce (section métro-les) de Nantes.

Louis, 2^e enfant de notre camarade Denis, Président du syndicat des Employés de commerce, et de Madame née Hourdeau, du même syndicat.

Danielle, 1^{er} enfant de notre camarade Michonneau, conseiller du même syndicat (Section assurances).

Robert, 3^e enfant de notre camarade Joseph Legou, du syndicat des employés de l'alimentation de Nantes.

Elisabeth, 1^{er} enfant de Mme Vaché du syndicat des dessinateurs, employés et techniciens de la Métallurgie de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Notre camarade Le Person, conseiller de la Métallurgie de Saint-Nazaire, avec Mlle Blot.

Mlle Georgette Loiseau, du syndicat de la Chaussure de Clisson.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Notre camarade Félix Chardon, du syndicat de la Métallurgie de Basse-Indre, père de nos camarades Jean Chardon, secrétaire de l'U.L. de Basse-Indre, René Chardon, secrétaire du syndicat du Livre de Basse-Indre, et Gilbert Chardon, jeune militant syndicaliste du même endroit.

Ernest Champion, du Syndicat du Bâtiment de Nantes.

Mlle Marcelle Hervé, sœur de Mademoiselle Madeleine Hervé, du syndicat des tramways de Nantes.

M. André, beau-frère de notre camarade Jules Viaud, de la Métallurgie

Mme Robin, mère de Mlle Robin, conseillère du syndicat de l'Aiguille de Nantes.

Mlle Drouet, du même syndicat.

Mme Renaud grand-mère de Miles J. et D. Brébion, du même syndicat.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

« ...Ne cherchez pas à éviter à vos enfants les difficultés de la vie; apprenez-leur à les surmonter. L'idéal ce n'est pas une vie confortable, exempte de difficultés; le vrai but de la vie, ce pourquoi il vaut la peine de vivre, c'est le don de soi-même aux autres. »

PASTEUR.

A nos correspondants

Nous nous croyons en mesure d'assurer désormais la parution de notre journal tous les mois à la date à laquelle il paraissait avant la guerre, c'est-à-dire vers le 8 ou le 10 de chaque mois. Le prochain numéro paraîtra donc le 10 avril.

Nous prions en conséquence nos correspondants de nous adresser leur copie **POUR LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS**, de façon que nous puissions tout préparer (mise au point des copies, composition, correction des épreuves, visa de la censure, etc...) pour qu'il puisse paraître à la date prévue.

Union Départementale

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'U. D. aura lieu le dimanche 10 mars, à 9 h. 30, 10, rue de Bel-Air.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale ;

Rapport d'activité de l'Union Départementale ;

Comptes financiers de 1939 ;

Projet de congrès pour 1940 ;

Echange de vues sur la législation

générale du travail ;

Election des membres du bureau ;

Questions diverses.

Tous les conseillers de chaque syndicat sont convoqués à cette assemblée générale qui tiendra lieu également de réunion trimestrielle du conseil de l'U. D.

Nantes

Assemblée générale de l'Union Nantaise

Malgré la guerre, la vie continue : le 11 Février avait lieu l'Assemblée Générale de l'Union Nantaise.

La séance était présidée par Glotin qui après avoir adressé aux camarades mobilisés ses vœux de prompt retour, remercie les conseillers présents et les félicite de leur dévouement pour maintenir vivant le syndicalisme chrétien.

Puis il donne la parole à Nassivet pour la lecture du rapport financier. L'exercice 1939 se termine avec un léger excédent malgré les importantes charges de l'U. N., mais en raison des circonstances il n'est pas facile de faire des projets pour 1940. Le rapport fut approuvé à l'unanimité, après remerciements au trésorier pour sa bonne administration et son exposé précis.

Le rapport moral fut donné par le Président. Le début de l'année s'est passé normalement, bien que l'on puisse regretter l'action ralentie des commissions.

L'U. N. a participé aux enquêtes pour l'établissement du salaire moyen. Elle est intervenue à plusieurs reprises près des pouvoirs publics et a proposé, chaque fois que cela a été possible, des candidats aux commissions officielles. Au mois de mars un meeting était organisé pour l'allocation de la mère au foyer.

Le jour de l'Ascension a été marqué par la Fête du Travail et le 31 décembre une messe était célébrée à la cathédrale à l'occasion du 20^e anniversaire de la C. F. T. C.

Depuis le 1^{er} septembre de nombreux dirigeants de syndicats ont été mobilisés. Ceux qui étaient délégués de l'U. N. furent remplacés et les réunions ont pu avoir lieu régulièrement.

L'activité a changé de forme. On s'est surtout préoccupé du maintien des avantages acquis et de l'aide aux soldats et à leur famille. Une commission a été créée qui a déjà fait du bon travail en envoyant aux mobilisés un colis à l'occasion de Noël. Son comité des fêtes a organisé deux matinées pour pouvoir continuer ces envois.

Glotin conclut en demandant à tous

un effort pour tenir, il le faut afin de prendre part, quand le moment sera venu, à la constitution du monde nouveau.

L'ordre du jour amenait le camarade Duhamel à nous exposer la législation du travail pendant les hostilités. Il le fit avec sa compétence habituelle, reprenant les uns après les autres décrets et lois parus depuis la guerre sur la durée du travail, les heures supplémentaires, les retenues sur les salaires, le repos hebdomadaire, les délégués du personnel, les congés payés. Tous ces décrets forment un ensemble bien complexe que le rapporteur réussit à condenser si clairement, qu'il n'eut pas besoin de donner d'explications supplémentaires.

Avant de lever la séance, le président demande que l'on pense dès maintenant à notre prochaine Fête du Travail, que nous célébrerons le 2 mai.

Vieux papiers

Ne jetez pas vos vieux papiers !... C'est la phrase que l'on entend tous les jours.

Mais, comment faire ? répond-on.

Eh bien ! apportez-les, 10, rue de Bel-Air, au siège des Syndicats Chrétiens, qui les ramassent et les vendent au profit de leur Caisse du Soldat.

Vous trouverez le meilleur accueil, 10, rue de Bel-Air.

S'adresser à la concierge.

Municipaux

Le vendredi 23 février, au cours d'une réunion, les camarades ont été informés du résultat de l'audience accordée par M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, à une délégation du Bureau Fédéral, accompagnée de M. Raymond Laurent, député, membre du groupe parlementaire de défense du syndicalisme chrétien. Audience spécialement demandée au sujet de la révision du décret du 19 septembre 1939 relatif à l'indemnité spéciale temporaire et dont certaines clauses lèsent gravement d'importantes catégories de nos collègues.

A la suite de cette démarche, nous avons tout lieu d'espérer qu'avec l'action que continuent d'accomplir le Bureau Fédéral et le Syndicat, nous aurons bientôt le plaisir d'informer nos collègues que justice leur sera rendue.

Le bureau œuvre également, avec beaucoup d'énergie, pour que justice soit aussi rendue aux auxiliaires qui devraient logiquement bénéficier, depuis le 1^{er} Avril 1939, de l'allocation pour la Mère au foyer.

Une action qui mérite encore d'être signalée : l'expédition des colis aux camarades mobilisés. Depuis le 15 décembre, une première série leur a été envoyée. Depuis le début de février un deuxième colis de lainages est expédié à tous ceux qui en ont fait la demande.

Le Président a adressé les plus vifs remerciements aux collecteurs, aux souscripteurs, aux délégués de la Caisse du Soldat, et plus particulièrement à ceux qui préparent les colis.

Ce faisant, ils prouvent qu'ils sont en parfaite conformité avec la doctrine dont ils se réclament.

Le Secrétaire.

Notre prochain Cercle d'Etudes

Notre prochain cercle d'études, qui avait été prévu pour le 28 mars, aura lieu le jeudi soir, 4 avril, à 20 heures.

Nous avons pensé que pendant la belle saison, il était préférable de laisser à chacun la libre disposition de son dimanche, et donc qu'il était préférable de faire nos cercles d'études sur la semaine, le soir.

L'assistance, à notre vif regret, était moins nombreuse à notre dernier cercle d'études. Nous espérons que ce relâchement n'est que passager et que tout nos habitués non seulement reviendront le 4 avril, mais encore s'efforceront de décider d'autres auditeurs à les accompagner.

Le prochain sujet sera : les mouvements de réaction ouvrière au cours du XIX^e siècle. Il a été confié à notre camarade André Duhamel, conseiller prud'homme.

Nos soldats nous écrivent...

Nous annonçons dernièrement que notre Caisse du Soldat avait envoyé des colis de Noël à nos mobilisés. Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui, donner quelques extraits des lettres de remerciements reçues à cette occasion.

« Je vous remercie de l'effort que vous avez tous fait pour nous adresser à chacun son colis ; bien qu'ici on se procure à peu près tout, l'intention m'a fait plaisir, elle prouve que ceux qui restent pensent à ceux qui sont partis, c'est d'ailleurs l'esprit même du Syndicat chrétien qui est retrouvé là. »

D'un brigadier, mobilisé dans un dépôt :

« Remerciez en mon nom, toutes et tous, connus ou inconnus, qui se dévouent pour les poilus. N'est-ce pas un moyen nécessaire pour les non mobilisables, d'aider de leur mieux, ceux qui ont dû tout quitter pour défendre nos droits et notre liberté. »

D'un autre soldat :

« Je vous remercie beaucoup pour les colis que vous m'avez envoyés. Celui de Noël et celui que j'ai reçu hier contenant un pull-over, dont je suis particulièrement content. »

Et celui-ci :

« Le petit colis m'est parvenu en excellent état et m'a fait bien plaisir. »

Merci également du journal que je reçois régulièrement. C'est toujours avec plaisir que je le reçois. »

Voici celle d'un sergent :

« J'ai bien reçu ce soir votre colis, et je ne sais comment vous remercier des bonnes choses qu'il contenait. Je puis vous dire qu'il a été le bienvenu, car nous sommes actuellement dans un pays complètement évacué et le ravitaillement devient difficile, pour ne pas dire impossible. »

Malgré le temps froid et les inconvénients du métier, le moral est toujours au maximum. »

Encore d'un soldat :

« Je viens vous remercier pour votre colis qui m'a fait un grand plaisir, j'ai été, chers camarades, très touché de votre beau geste de fraternité. »

D'un autre :

« Quelques mots pour vous remercier de votre colis de Noël, qui m'est parvenu hier soir, et en parfait état. »

Vous êtes vraiment trop aimables, on peut dire que vous nous gâtez et vraiment je ne sais comment vous remercier. »

D'un autre encore :

« Je vous adresse ces quelques mots pour vous remercier de votre colis qui m'a fait un immense plaisir, recevez toute ma gratitude et ma reconnaissance pour votre beau geste de solidarité. Merci de tout cœur. »

D'un quartier-maître fourrier :

« Votre gentillesse m'a comblé de joie. Vraiment vous pensez à tout et non contents de défendre nos intérêts, vous trouvez encore le moyen de faire parvenir tant de bonnes choses à tous vos mobilisés. De plus, notre journal que je reçois très régulièrement, est lui aussi, j'en suis sûr, très apprécié de tous les camarades que la guerre a éloignés de leurs foyers. Dans notre solitude, vous n'imaginez pas, »

j'en suis certain, tout le plaisir que nous procurent tant de délicates attentions. Nous nous sentons suivis, soutenus par vous qui faites tant d'efforts pour que nous ne nous apercevions pas trop des misères que nous apporte cette guerre que nous n'avons pas voulue et que nous ne cesserons que du jour où la victoire complète sera assurée. »

D'un sergent :

« Qu'il me soit permis de vous remercier pour le beau colis reçu aujourd'hui. »

Suivant l'usage, j'ai fait la distribution aux camarades exempts de bien-être et en ai indiqué la provenance, à la stupéfaction de certains. »

« Votre initiative est belle et digne de notre syndicat, aussi nous pouvons espérer que bientôt ceux-ci viendront grossir nos rangs et ne plus former qu'un. »

D'un soldat, en réponse à notre demande :

« Nous avons en ce moment une œuvre très intéressante : un comité d'entraide aux soldats nécessiteux, aussi si vous le voulez bien, j'accepterai votre colis pour les soldats nécessiteux de la division. »

Du même, après avoir reçu le colis :

« En deux mots, je viens vous remercier de votre colis, vraiment je n'en avais nul besoin, mais tout de même, moi-même et mes camarades, nous lui avons fait bon accueil. Tout a été mis en commun, même le paquet de tabac et je puis vous affirmer que vous avez fait des heureux, aussi, encore une fois et bien sincèrement, merci. »

D'un caporal :

« Merci de votre colis qui m'est parvenu en bon état, j'en ai fait part aux camarades de la chambre, qui ont été eux, aussi, très heureux et me prient de vous en remercier. »

D'un Jociste mobilisé :

« Votre colis m'est bien parvenu et nous a permis, à mes camarades et à moi, de fêter un peu ces jours, qui, sans cela auraient été plus tristes que les autres, parce que nous sommes bien isolés de tout en une région évacuée. »

Merci de penser à nous, merci de votre délicate attention, de cette joie que vous nous avez donnée. De sentir cette grande solidarité, cette fraternité chrétienne qui unissent ceux de l'arrière et ceux de l'avant, nous est un grand réconfort. »

Enfin cette dernière, d'un pauvre gars qui a dû quitter l'école de bonne heure, pour gagner son pain :

« Chères camarades, je fais s'est quelques (mots) pour faire mes remerciements du coli que j'ai très bien ressu et qui ma fait plaisir on (voit) que les camarades ne s'oublis pas donc merci... »

Un camarade qui n'oublirait jamais le syndicat chrétien.

Et nous avons, comme cela, plusieurs centaines de lettres de nos poilus.

Que nous reste-t-il à faire, après avoir été si bien payés de nos peines ? A recommencer, aussi souvent que possible.

Nous recommencerons donc pour Pâques.

Mais il faudra nous aider de vos oboles. Merci d'avance.

Jeunes filles qui attendez une place

Suivez nos cours féminins du jour

COURS DE COMPTABILITE

COURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE

Tous les matins, sauf dimanches : Au siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes. — Examens en fin de cours. — Placement gratuit des élèves par les Syndicats. — Tous renseignements sur place, de 10 h. 30 à 11 h. 30. — Pour l'extérieur, écrire avec timbre réponse.

Petite mise au point

Quelques-uns parmi nous ont peut-être été surpris d'apprendre que, dans un journal régional qui eût naguère quelques difficultés avec l'autorité diocésaine, avait été inséré, à la date du 14 février, un compte rendu d'une conférence donnée à Nantes par M. Bernard Mallet, où nous étions, pour ne pas dire plus, passablement égratignés.

Qu'ils se rassurent ! Le Ferdinand, auteur de ce compte rendu, en sera pour ses frais, malgré son habileté assez déloyale tendant à faire croire que tout ce qu'il rapporte est le compte rendu même de la conférence de M. Mallet, et malgré aussi sa petite astuce, pour faire profiter sa petite information du voisinage, de la placer immédiatement après deux informations d'ordre religieux semblant avoir un caractère officiel.

En effet, nous a confirmé — comme nous nous y attendions — M. Mallet lui-même, ce compte rendu n'est pas celui de sa conférence, mais celui du contradicteur Ferdinand. La conférence a duré une heure, la contradiction dix minutes. Dans le papier le rapport est inversé.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui. Nous ne voulons voir qu'un ex-ami cruellement éprouvé en ce moment et nous lui souhaitons le plus prompt rétablissement.

L'Union Nantaise.

Saint-Nazaire

Union Locale

Souscription-Participation des Syndicats Chrétiens

Le n° 8391 gagne la chambre à coucher.

Le n° 5886 la bicyclette.

Le n° 2701 l'appareil Pathé Kid.

Le n° 6813 la poupée ou le train mécanico.

Le n° 10149 le réchaud à gaz.

1090 1016 1192 1214 1226 1942 2249

2293 2402 2382 2351 2143 2139 2306

2443 2511 2526 2533 2607 2634 2817

2905 2958 2934 2726 2731 2972 2581

2611 2725 3034 3048 3088 3102 3110

3140 3156 3327 3303 3356 3368 3404

3705 3720 3961 3994 3444 3452 3670

3699 3123 4015 4090 4175 4425 4557

4464 4134 4221 4270 4503 4107 4646

4773 4927 4556 4141 4091 4500 4047

4258 4296 4309 4392 4417 4915 4942

5018 5053 5114 5139 5231 5543 5566

5604 5637 5884 5898 5952 5967 5986

5433 5496 5343 5894 6008 6125 6139

6210 6504 6646 6372 6527 6558 6735

6684 6846 6978 6833 6815 6022 6598

6754 6777 7224 7226 8041 8060 8112

8172 8356 8393 8378 8475 8467 8983

8899 8905 8912 8929 8942 9004 9041

9090 9164 9186 9286 9788 9021 9133

9281 9397 9363 9706 9735 10221 10584

10645 10781 10918 10766 10993 10447 10699

10707 10157 10206 10224 11026 11033 11053

11417 11102 11378 11203 11495 11454 11505

11708 11798 11204 11932 11976 11254 12107

12143 12210 12236 12151 12153 12227 15006

Union Locale

L'éloge du cinéma « Celtic » n'est déjà plus à faire. La salle, si accueillante, voit ses représentations de plus en plus suivies.

Vifs remerciements à Robert Francis pour avoir bien voulu accepter le poste de fondé de pouvoir de l'U. L. en rapport avec la salle.

Qui résumera le travail ardu réalisé à toute heure de jour et même de nuit depuis des années par notre camarade Bouleau, l'intrépide gardien de notre local et conseiller métallurgiste (admirablement secondé). Il fait face à tout, partout. Son dévouement à la cause syndicale appelle toute la reconnaissance de l'U. L. et les remerciements bien mérités de nos syndicats.

Vous qui êtes à l'abri de la guerre, couchant dans votre lit et touchant un salaire, n'oubliez pas le fonds de solidarité pour vos camarades soldats. Faites votre devoir.

Syndicat des techniciens, agents de maîtrise, employés des C. N. et industries diverses

L'activité syndicale s'est portée sur deux points principaux :

1° Lettres aux Directions pour les 43 heures. Réponse négative, les Directions se retranchant derrière le décret. Nous en reparlerons.

2° Lettre à l'Inspecteur du Travail au sujet des délégués. Nous attendons la réponse.

Nous adressons nos vœux de prompt guérison à notre dévoué secrétaire Kerbrat, malade depuis de longs mois.

Lignes à méditer

Beaucoup se désintéressent du syndicalisme, préoccupés de la situation internationale. Certes, ces préoccupations sont bien légitimes, mais elles ne doivent pas faire oublier ce que péniblement nous avons conquis, c'est-à-dire l'essentiel de nos libertés, qui se concrétise par un ensemble de lois qui rendent plus humaines les conditions de travail. (J. Pères au Congrès National du Bâtiment, le 2 août 1939).

Hélas !... l'année 1939 s'est terminée en drame. Que sera cette année ? Nul ne le sait... mais, quels que soient les événements, poursuivons avec confiance notre action syndicale chrétienne.

Union Départementale de la Vendée

La Roche-sur-Yon

Arbre de Noël de l'Union locale des Syndicats chrétiens

L'Arbre de Noël organisé par l'Union Locale des Syndicats Chrétiens de la Roche-sur-Yon, Union qui comprend à ce jour les syndicats des Employés de Banque et du commerce, des Haras et des Chemins de Fer, et l'important Syndicat des Hospitaliers, eut lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, le dimanche 21 janvier, dans la salle Notre-Dame, si accueillante dans son ensemble bleu.

Le rideau s'ouvrit sur une Crèche vivante tandis qu'on chantait « Noël de France ». Les spectateurs charmés ne se lassèrent pas d'admirer leurs enfants devenus pour quelques instants blanche Sainte Vierge ou bon Saint Joseph, gentils bergers ou majestueux rois-mages, anges aux ailes d'or adorant et chantant ou, tels ceux des Primitifs, jouant devant l'Enfant-Jésus.

Puis les auditeurs applaudirent M. Marquine dans *Les Vieilles de notre Pays*, M. Palvadeau dans un savoureux morceau en patois, M. Trinquecoste dans *Envoi de Fleurs*. Une scène de guignol : *La Racine d'Amérique*, réalisée par des syndiqués sablais, enthousiasma les enfants.

A M. Berranger, qui sut si bien divertir l'auditoire avec *La Passoire*, succéda un délicieux couple de « Petits vieux » qui donnèrent tous le désir de vivre — tout comme eux — jusqu'à 80 ans, puisqu'à cet âge on est si charmant.

Emotion !... Le théâtre s'ouvre dans la nuit... qui s'éclaira progressivement. On aperçoit alors un sapin merveilleux puis, l'ombre disparaissant, des poupées et des fusils, des ours et des ménages, et tant d'autres choses encore, tout ce qui fait battre un peu plus vite le cœur des petits et agrandir leurs yeux. La distribution — jouets et gâteaux — se fait dans la joie.

Un entr'acte permet aux grandes personnes de se restaurer, tandis qu'on prépare la seconde partie, au cours de laquelle on entendra MM. Bouvet, Marquine, Marchegay fils dans leur répertoire. La soirée se terminera

par un sketch : *Le Rayon des Aquariums*, joué avec brio par les artistes du Syndicat des Sablais, venus fraternellement aider leurs camarades Yonnais.

A l'issue de cette fête familiale, M. Vallée, secrétaire et âme de l'Union Départementale, félicita l'Union de La Roche d'avoir donné, malgré la guerre et l'absence d'un bon nombre de ses membres, en même temps qu'une joie aux enfants, la preuve de sa vitalité et de sa ferme résolution de continuer l'œuvre entreprise, car il appartient à ceux que l'âge ou les circonstances maintiennent dans leurs foyers de préparer à ceux qui, bientôt, reprendront leur place parmi nous, une vie plus heureuse dans le travail et dans la paix.

Les Sablais-d'Olonne

Pour venir en aide à nos mobilisés Une séance récréative

L'Union Locale des Sablais d'Olonne compte 43 de ses membres mobilisés et quelques autres sont encore susceptibles de partir. Nous avons commencé, dès le mois de novembre, à leur montrer que nous ne les oublions pas, et chacun a reçu quelques petits mandats et colis. Nous voulons continuer. Mais c'est une lourde charge et, malgré la bonne volonté de ceux qui restent, nous ne pourrions pas tenir longtemps. C'est pourquoi nous aurons recours à plusieurs séances récréatives.

Pour le moment les dates n'en sont pas fixées, mais chacun sera prévenu en temps voulu.

Tous les adhérents y viendront et, en attendant, ils feront autour d'eux de la propagande afin que ces séances soient vraiment d'un bon rapport pour la caisse de solidarité.

Une réunion intéressante

Dans le courant de janvier, alors que leur président était en permission, les adhérents non mobilisés de Saint-Gilles ont tous assisté à une réunion à laquelle se trouvait aussi le secrétaire de l'Union Départementale.

Différentes décisions furent prises au cours de cette réunion, notamment celles concernant les cotisations et l'aide à apporter aux adhérents mobilisés.

Réunion qui montre une fois de plus la bonne entente qui existe dans cette section. Malheureusement les mobilisés sont nombreux. Mais lorsqu'ils reviendront ils constateront que les civils n'ont pas molli.

Décret du 10 Novembre 1939 (Suite et fin)

Art. 20. — Les employeurs sont tenus d'accorder aux femmes de mobilisés qui en font la demande un congé de quatre jours ouvrables pendant la permission de détente de leur mari. Ces quatre jours de congé seront autant que possible accolés au jour de repos hebdomadaire.

La demande devra être adressée à l'employeur quarante-huit heures au moins à l'avance.

Le congé est payé pour toute ouvrière ou employée justifiant de quatre mois de services continus dans l'établissement ; si cette condition n'est pas remplie, le congé est payé à raison d'un jour par mois de services dans l'établissement. Le congé sera imputé sur la durée du congé légal annuel.

Dans les établissements travaillant pour la défense nationale, le droit au congé prévu ci-dessus pourra être suspendu par décision du représentant du ministre intéressé lorsque les nécessités de la production l'exigeront.

TITRE V

Dispositions diverses

Art. 21. — La constatation des infractions aux dispositions du présent décret est effectuée dans les mêmes conditions que celle des infractions aux dispositions du Code du Travail.

Art. 22. — Le présent décret n'est pas applicable dans les mines, les chemins de fer, la marine marchande. Notamment les conditions de salaires de rémunérations accessoires et de nourriture des officiers et marins embarqués sur les navires de commerce et de pêche restent fixées par le décret du 22 octobre 1939.

Art. 23. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres conformément aux dispositions de la loi du 19 mars 1939.

Pas de retenue sur les salaires touchés par les soldats en permission

M. Pomaret, Ministre du Travail, a fait connaître qu'il entendait exonérer, dans tous les cas, les mobilisés permissionnaires du prélèvement de 40 % sur les heures supplémentaires. Les permissionnaires ne doivent pas non plus subir la retenue de 4 % au titre des assurances sociales sur les salaires qui leur sont attribués pour le travail fourni pendant leur permission.

La fixation du salaire en cas d'absence des salariés

Des contestations s'élèvent parfois sur l'application de l'article 3 du décret-loi du 27 octobre, qui fixe le taux du salaire, en cas d'absence du salarié.

Cet article prescrit simplement que, suivant la règle qui a été appliquée de tous temps, le salaire pour chaque heure de travail doit être le même pour le salarié qui a manqué certaines heures par son fait, que pour le salarié qui a travaillé pendant toutes les heures de l'horaire.

Avant guerre, un salarié dont le salaire horaire était de 10 francs, touchait pour sa semaine 400 francs s'il avait travaillé tout l'horaire, 380 francs s'il avait manqué 2 heures, 350 francs s'il avait manqué 5 heures, etc., soit autant de fois 10 francs qu'il avait travaillé d'heures.

Aujourd'hui, lorsque le salarié effectue des heures supplémentaires, le salaire de ces dernières subit, au profit du Fonds de Solidarité Nationale, le prélèvement de 40 %. Cela revient à dire que l'ensemble de son salaire hebdomadaire subit un prélèvement qui, partant de 0 pour 40 heures, augmente progressivement, conformément au barème suivant, au fur et à mesure que le nombre des heures supplémentaires est plus grand :

Horaire	Versement au salarié	Versement au Trésor
40 h. ou moins	100 %	0 %
41 h.	99,025	0,975
42 h.	98,10	1,90
43 h.	97,21	2,79
44 h.	96,36	3,64
45 h.	95,56	4,44
46 h.	94,79	5,21
47 h.	94,04	5,96
48 h.	93,34	6,66
49 h.	92,65	7,35
50 h.	92,00	8,00
51 h.	91,37	8,63
52 h.	90,77	9,23
53 h.	90,19	9,81
54 h.	89,63	10,37
55 h.	89,09	10,91
56 h.	88,57	11,43
57 h.	88,07	11,93
58 h.	87,59	12,41
59 h.	87,12	12,88
60 h.	86,67	13,33

Prenons l'exemple d'un horaire de 60 heures avec, toujours, salaire horaire de base de 10 francs.

Les 600 francs de salaires se répartissent : 520 francs versés à ce salarié et 80 francs versés au Trésor. Le prélèvement est de 80 francs pour 600, soit 13,33 %, comme indiqué au barème. Cela revient à dire que, pour cet horaire, le salaire de chaque heure versée au salarié ressort à :

520 : 60 = 8,66, le reste, soit 1,34 étant versé au fonds de solidarité nationale. C'est cette somme de 8,66 par heure qui sera versée au salarié qui s'est absenté par son fait, le reste étant versé au fonds de solidarité nationale.

Le salarié qui s'est absenté par son fait percevra donc, comme par le passé, autant de fois 8,66 qu'il aura travaillé d'heures.

Les bas salaires

Il est nettement apparu, dans les textes gouvernementaux, comme dans les déclarations ministérielles, que l'on entendait, durant la guerre, faire la chasse aux « bas salaires ».

Que nous voilà donc loin des affirmations de certains, d'après lesquelles tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, l'ouvrier et l'ouvrière gagnant des « sommes folles », surtout avec les heures supplémentaires.

Les conventions collectives, dans certaines branches d'industries, ont certainement fixé des salaires ou appointements que l'on pouvait considérer comme raisonnables.

Même dans ces conventions, quelques salaires ou traitements se révèlent maintenant comme anormalement bas ; il conviendra d'y remédier, si l'on ne veut pas servir une sournoise propagande prompte à exploiter les

Assurances sur la Vie
Rentes Viagères
H. Devorsine-L. Fieldel
1, Rue Affre — NANTES

MACHINES A COUDRE
STELLA
21, Chaussée de la Madeleine - NANTES
78^{ème} ANNÉE d'Existence
d'Expérience
VENTE AU COMPTANT ET A CRÉDIT
RÉPARATIONS SOIGNÉES, PRIX MODÉRÉS
Catalogues et renseignements gratuits sur demande.
LE PLUS GRAND CHOIX. LE MEILLEUR MARCHÉ.



Stella

Les cycles, tandems, modèle 1939 sont parfaits dans les moindres détails. Catalogue et renseignements gratuits sur demande. Adressez-vous à STELLA, 21, Chaussée de la Madeleine, Nantes.

C^{ie} d'Assurances
Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, Rue Affre — NANTES

Assurés sociaux
Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET
c'est d'être affiliés à la

Caisse
Familiale
de la Loire-Inférieure

OPTIQUE MÉDICALE
ANCIENNE MAISON PATRON
Bernard DOLE
OPTICIEN - SPECIALISTE
3, Rue Thiers (face Hôtel-de-Ville)
NANTES — Téléph. 128-00

Exécution rapide des Ordonnances
10 % de remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens
(sauf articles imposés)

TOUS LES TRANSPORTS

VOYAGEURS
MARCHANDISES
DÉMÉNAGEMENTS
SERVICES RAPIDES
sont exécutés avec soin par

DROUIN Frères

127, rue de Rennes, NANTES
Tél. 110.10 - 126.59 - 158.08

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils

L. CHATELIER, Fils

SUCESSEUR

7, Rue Paré — NANTES
— Téléphone : 125-13 —

Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change -- NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »

24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

LA SOLUTION L. D. L.
du professeur LOSSOUARN

Guérit le Foie, les Reins
SANS RÉGIME

Essayez-la gratuitement en demandant un échantillon au Dépôt à Nantes, 12, Rue Paul Bellamy.

PHARMACIE DE TALENSAC
TIMBROR (sauf prix imposés)
TIMBRES NANTAIS



Angle Place Royale
et rue d'Orléans, 17

NANTES

Spécialités :- Ordonnances
Homéopathie :- Herboristerie

PARFUMERIE
OPTIQUE MÉDICALE

CEINTURES - CORSETS
BANDAGES HERNIAIRES

PEDICURE

Expédition franco
à partir de 50 francs d'achats
PRIX LES PLUS BAS

LAINES A TRICOTER

« LAINA »

Maurice PIONNEAU

24, rue du Calvaire, NANTES

Le plus grand choix de la région
Coloris Mode grand teint
et toujours suivis

Tricots main sur commande

Exécution soignée — Prix modérés

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN

Fourniss^r d'Administrations Publiques
et de l'Etat

10, rue Cacault — NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre -
Tampons, encre, etc... - Plaques en
émail pour tous usages - Plaques
fondues pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER

parce que frais généraux nuls

QUALITÉ SUPÉRIEURE parce que
exécutées par le vendeur même

Bretagne: Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépin
SAINT-SERVAN (I.-et-V.)

Ouest: Pierre PERROCHAUD
Ste PAZANNE (L.-I.)

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DU BATIMENT

FAVREAU

4, Place du Martray, 4
NANTES

— Téléphone : 130-53 —

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN

19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES

Atelier de Réparation

SES CHOIX SES PRIX

Réduction 5 % aux Syndiqués

HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFÈVRES
OBJETS D'ART

BIJOUTERIE

M. LAROUSSE

17, rue Villès-Martin, St-NAZAIRE

Du Choix -- Des Prix

Remise 5 % à tous Syndiqués

MEUBLES ROBERT

NANTES. — 14, Rue Copernic (près place Delorme). — NANTES

E. LATARD, Succ.

Demandez nos Séries de Meubles RÉCLAME

Chambre chêne massif, armoire galbée, 3 portes, glace
biseautée, côtés 1.590 frs
massifs à plates-bandes, lit de 140, table de nuit liseuse..

Salle à manger moderne en chêne, buffet galbé en 150, deux corps,
grande glace biseautée à la crédence, table à deux
allonges sur pied lyre, 6 chaises chêne cannelées. Les 1.990 frs
8 pièces

Chambre ronce de noyer ou palissandre verni, en 150 2.800 frs
Fabrication soignée

Tous ces mobiliers livrés FRANCO DOMICILE sont de FABRICATION
IRREPROCHABLE ET GARANTIE.

ÉCRIVEZ-NOUS POUR DEMANDER NOTRE CATALOGUE

CRÉDIT NANTAIS

Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social :
NANTES, 4, rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
— R. C. 129 B. —

Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne
TOUTES OPERATIONS
DE BANQUE ET DE BOURSE

ÉLECTRICITÉ

LUMIÈRE - FORCE - SONNERIES

— TELEPHONES —

— T. S. F. —

A. TOUVERON

15, Rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE



Un savon complet!

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!

SAVON CROIX D'OR
POUDRE À L'OXYGÈNE

LA MAISON ROCHET

ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN

au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MÉCANIQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc...

LIBRAIRIE

SAINT-JOSEPH

Maison Louis LANDAS

Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres
et Objets de Piété

PAPETERIE — MAROQUINERIE

Imagerie et Souvenirs Bretons

Réduction 5 % aux Syndiqués

Plâtrerie-Décoration

Staff-Fumisterie

ANCELIN

ENTREPRENEUR

49, Rue de Bel-Air — NANTES

Téléphone : 117-49

bilisés et leur procurer le nécessaire.
Dépistons les bas salaires, établissons des dossiers que nous enverrons à l'Union Départementale.

Grâce à ce travail auquel chacun peut se livrer, nous permettrons à nos Syndicats et à la C. F. T. C. d'agir, dans l'intérêt de la classe ouvrière, mais aussi dans l'intérêt de la paix sociale et, par conséquent, dans l'intérêt du pays.
J. T.

Imp. du « Courrier » de Saint-Nazaire
Le Gérant : Charles NASSIVET.

Vu - C. I. P. Nantes
N° 74 - 10. 3. 40.

moindres signes de mécontentement ouvrier.

Les travailleurs ne demandent pas l'application d'un système rigoureux de hausse de salaires en temps de guerre; ils demandent deux choses éminemment raisonnables : que le coût de la vie ne suive pas une ascension prononcée, que les sacrifices consentis soient également répartis entre tous les Français.

Il faut convenir qu'avec le lait à 22 sous, les œufs à 29 sous, le beurre à 32 francs, l'huile à 11 fr. 50, les pom-

mes de terre à 1 franc et parfois plus, le charbon à des prix exorbitants, bien des salaires autrefois suffisants, ne permettent plus, une fois toutes les retenues effectuées, de faire face aux dépenses indispensables à la vie.

De plus tous les travailleurs ne font pas des heures supplémentaires; certaines catégories, comme les fonctionnaires, ne touchent rien pour ces heures supplémentaires.

Enfin, bien des travailleurs et surtout des travailleuses sont en dehors des conventions collectives; plusieurs

conventions avaient été dénoncées et la guerre n'a pas permis de les remplacer; plusieurs conventions n'ont pas été appliquées; d'autres encore sont basées sur un coefficient de 1937 ou 1938 et se révèlent notoirement insuffisantes.

Nous connaissons des salaires dérisoires pour des horaires de travail importants; nous demandons à nos camarades de nous signaler tous ces cas de bas salaires.

Il y a là une action syndicale urgente, prévue par les décrets nés de

la guerre, et qui doit s'accomplir avant tout dans les établissements qui, directement ou indirectement, travaillent pour l'Armée ou la Défense Nationale.

Il y a aussi, je dirais volontiers d'abord les familles de nos camarades mobilisés qui se débattent dans une situation difficile, souvent pénible; en effet, les allocations militaires, en raison du prix des objets de première nécessité, laissent certaines familles dans une misère d'autant plus profonde et plus douloureuse qu'il faudrait en même temps pouvoir aider le ou les mo-